

DÉMARRAGE DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION à la Fondation ANAIS

PREMIÈRE ÉTAPE DE VACCINATION

Pour rappel, une stratégie vaccinale contre la Covid-19 a été arrêtée par le Gouvernement sur la base des recommandations de la Haute autorité de santé (HAS) afin de remplir 3 objectifs de santé publique :

- Faire baisser la mortalité et les formes graves de la maladie
- Protéger les soignants et le système de soins
- Garantir la sécurité des vaccins et de la vaccination.

Trois phases principales de vaccination ont été établies :

- Phase 1 (janvier et février 2021) : les personnes concernées sont les personnes âgées résidant en établissements (par exemple : EHPAD), et les professionnels y exerçant et présentant un risque élevé (âge supérieur à 65 ans, pathologies).
- À partir de mars 2021, phases 2 et 3 : cela concerne en phase 2 les personnes âgées de plus de 75 ans vivant à domicile, puis les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes atteintes de pathologies, ainsi que les professionnels de santé et du médico-social de plus de 50 ans et/ou atteints de pathologies / et en phase 3, les autres tranches de la population susceptibles d'être infectées et non ciblées antérieurement.

Avec 5 EHPAD, accueillant près de 300 résidents et où environ 200 professionnels sont mobilisés, la Fondation ANAIS fait partie des premières structures qui vont démarrer la campagne de vaccination.

La vaccination appartient à chacun. Pour des raisons de confidentialité, la Fondation ANAIS transmettra les chiffres concernant le nombre de personnes vaccinées uniquement aux ARS. Par ailleurs afin de préserver la tranquillité des résidents et de limiter la présence de personnes extérieures dans un contexte de gestion pandémique, la visite de journalistes dans les établissements ne sera pas autorisée. En cas de questions sur la stratégie vaccinale, nous vous invitons à contacter les services communication des ARS.

LA FONDATION ANAIS

La Fondation ANAIS accompagne le parcours de vie des personnes en situation de handicap ou de dépendance depuis 1954.

Nos moyens d'action et d'insertion ? La promotion, la création et la gestion d'institutions, services, organisations ou établissements sociaux, médico-sociaux ou sanitaires.

Nos domaines d'activité stratégiques ?

- ANAIS Médico-Social : *Enfance & Éducation Spécialisée - Habitat & Vie Sociale - Thérapeutique & Soins - Personnes âgées*
- ANAIS Entreprise : *Action pour l'insertion professionnelle par l'activité économique*

Typologies de handicaps accueillis ? Déficience intellectuelle, affection de la santé mentale, autisme, polyhandicap et handicaps associés.

Agir pour notre société : une ambition au service de la personne

MÉTHODES

L'approvisionnement en vaccin

Lors de cette première phase, le seul vaccin disponible sera le vaccin BioNTech/Pfizer, qui doit être stocké à -80°C. Il peut être ensuite conservé entre 2 et 8°C durant 5 jours maximum.

Pour les EHPAD, l'usine de production livrera les vaccins aux plateformes privées (11 sur le territoire), capables de le stocker à -80°C et spécialisées dans ce genre d'activité. Ces plateformes les enverront aux pharmacies de ville qui livreront directement aux EHPAD ANAIS.

Un acte volontaire et éclairé

La vaccination n'est pas obligatoire mais vivement conseillée par les autorités de santé. Les résidents et professionnels concernés des établissements ANAIS devront exprimer leur consentement après avoir été informés des bénéfices et des risques de la vaccination. Les informations seront également transmises aux familles. La réalisation de la vaccination sera dépendante d'une consultation médicale qui déterminera l'absence de contre-indications.

Organisation interne

La vaccination se fera en deux injections, espacées de 21 jours sous la supervision d'un médecin, dans le strict respect de la chaîne du froid et des protocoles établis par les ARS. Les personnes vaccinées feront l'objet d'un suivi médical poussé et d'une surveillance étroite. Les éventuels effets indésirables seront remontés aux ARS.

ANAIS EN CHIFFRES

- 4000 places d'accueil permanentes
- 3 millions d'heures d'accompagnement par an
- 100 établissements & services
- 2200 collaborateurs
- 1600 travailleurs en situation de handicap
- 14 départements / 5 régions

